Quelle est la suite des opérations?

Le rapport du groupe de travail propose trois options et détermine six mesures immédiates.

Le rapport contient des options intéressantes qui tiennent compte du cadre fixé par le Con-seil fédéral pour le mandat (développement rapide des réseaux de 5G dans le respect du principe de précaution du droit de l'environnement) et proposent des approches pragmatiques. Toutes les options sont nettement inférieures aux valeurs limites d'installation (VLInst) recommandées à l'échelle internationale de 50 volts par mètre:

- Option de la ComCom: les VLInst doivent être ajustées à 11,5 volts par mètre.
- Option I de l'Association Suisse des Télécommunications (asut): les VLInst doivent être uniformisées à une tension uniforme de 6 volts par mètre, pour toutes les fréquences transmises.
- Option II de l'asut: les VLInst doivent être relevées à 20 volts par mètre.

Ne rien modifier du tout à la réglementation ou réglementer encore plus fortement les petites antennes irait à l'encontre de la numé-

risation de la Suisse telle qu'elle est exigée par la Confédération. Pour la 5G. il faudrait construire beaucoup plus d'installations de communication mobile supplémentaires et réaliser des investissements beaucoup plus importants. En outre, l'extension serait ainsi massivement retardée et la Suisse perdrait sa bonne position de départ actuelle pour un renforcement précoce avec la 5G.

Mesures d'accompagnement

Les projets suivants doivent être mis en œuvre rapidement sur recommandation du groupe de travail:

- Facilitations et harmonisations dans l'application: dans le but de permettre des simplifications et d'accélérer les processus
- Surveillance de l'exposition et des effets sur la santé: dans le but d'instaurer pour la population une transparence sur les immissions réelles (qu'il s'agisse de basses ou de hautes fréquences)

- Information et sensibilisation de la population: dans le but de générer des connaissances et de dépassionner le débat sur la communication mobile et l'environnement
- · Promotion de la recherche dans le domaine «Communication mobile et la santé»: dans le but d'aborder en temps opportun les questions en suspens dans le domaine de la recherche et de combler les lacunes en matière de connaissances
- · Service de prévention RNI de médecine environnementale: dans le but d'enregistrer systématiquement le phénomène d'hypersensibilité électromagnétique (HSE)
- · Plate-forme d'échange «Communication mobile de demain»: dans le but de maintenir le dialogue sur les risques

La branche accueille favorablement ces mesures car elles contribuent à objectiver le débat et, en fin de compte, à améliorer la confiance dans la communication mobile.